

Rapport du Comité central

Autor(en): **Sarasin, Ed.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden
Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences
Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **97 (1915)**

PDF erstellt am: **11.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport du Comité central

de la Société helvétique des Sciences naturelles
pour l'année 1914-1915

par Ed. SARASIN, président.

Messieurs et chers Collègues,

Le Comité central désire commencer son rapport sur la centième année de l'existence de notre Société en vous disant le bonheur qu'il ressent d'avoir pu vous réunir ici sur l'invitation de notre Comité annuel et de son dévoué président pour la célébration de notre centenaire. Dès l'entrée de cette journée si mémorable pour nous, nous devons en effet être tout à la joie, une joie sérieuse et profonde s'entend, une joie faite toute de reconnaissance, — de reconnaissance envers Celui que notre fondateur, Henri-Albert Gosse, invoquait dans un langage ému au moment où il proclamait la naissance de notre Association, envers Celui qui nous a gardés, nous et notre patrie bien-aimée pendant toute la durée de ce siècle et dans le présent, — reconnaissance envers nos vaillants fondateurs et envers tous ceux qui ont travaillé à la prospérité de la Société helvétique des sciences naturelles au cours de ces 100 années, — reconnaissance aussi et tout particulièrement, envers les Autorités supérieures de la Confédération qui, dès longtemps déjà se sont intéressées à nos travaux et nous en donnent une preuve si éclatante aujourd'hui par leur présence au milieu de nous dans cet instant solennel.

Vous partagez tous, chers Collègues, l'émotion que nous cause leur venue et cette marque nouvelle d'une sympathie qu'elles nous témoignent constamment, dans une si large mesure.

Vous vous associez tous aussi, en la ressentant vous mé-

mes, à la satisfaction qu'éprouve le Comité central en voyant avec quel élan et quel empressement vous êtes venus de toutes les parties de notre Suisse chérie, pour célébrer avec nous ce centième anniversaire de la fondation de notre Société dans les lieux mêmes qui l'ont vu naître, vous êtes venus, dis-je, malgré les soucis qui nous étreignent tous et les bruits si angoissants qui nous arrivent du dehors.

Notre excellent historiographe, le professeur Yung, vient d'évoquer devant vous les glorieux souvenirs relatifs à notre fondation et c'est vers eux que se portent tout naturellement vos pensées, aussi n'est-ce pas sans un certain scrupule que votre Comité central vient vous tirer de cette contemplation en vous présentant son rapport habituel sur sa gestion pendant l'exercice écoulé. Il faut pourtant bien qu'il vous entretienne des choses actuelles de notre Société, quand même elles n'auraient pas pour vous le charme poétique de celles du passé. Il tient en effet à vous soumettre une ou deux questions, une surtout dont l'étude s'est imposée à lui à la suite d'une motion présentée au sein de notre Sénat par un des délégués du Conseil fédéral et qu'il voudrait résoudre à la satisfaction de tous si possible. Nous y reviendrons plus loin.

Membres décédés

Mais avant de poursuivre ce rapport nous tenons à donner un souvenir ému à ceux de nos collègues que nous aurions tant aimé avoir encore à nos côtés pour fêter notre centenaire.

Nous avons perdu cette année par la mort 4 de nos membres honoraires : MM. Amagat, von Lieben, Riecke et Weismann et 23 de nos membres ordinaires, quelques uns parmi les plus dévoués, dont les noms vous seront lus tout à l'heure. Nous leur disons un dernier adieu.

Décisions prises par le Comité central en lieu et place de l'Assemblée générale de 1914

Et maintenant réglons d'abord ce qui concerne les décisions qui auraient été soumises à l'Assemblée générale de 1914 si

elle n'avait pas dû être renvoyée et que le Comité central a pris sur lui de sanctionner en son lieu et place. Nous vous les avons énumérées dans notre Rapport de l'an dernier, adressé à tous nos membres; nous les soumettons en bloc à votre approbation, sauf opposition de votre part. Savoir :

1° Approbation des comptes de la Société exercice 1913-1914, sur le vu du rapport des commissaires vérificateurs.

2° Approbation des subventions de Fr. 200, 200 et 100 prélevées sur la caisse centrale en faveur des Commissions Euler, hydrologique et d'électricité atmosphérique.

3° Nomination comme membres honoraires de MM. Abderhalden, Ciamician, Delage, Kamerlingh-Ones et Paterno di Sasso. Le Comité central s'est borné à confirmer ces nominations déjà agréées par le Sénat et à en aviser par lettre chacun des intéressés, à défaut de diplômes, ceux-ci étant libellés comme résultat d'un vote de l'Assemblée générale qui n'était pas intervenu.

4° Acceptation de l'acte de servitude en notre faveur sur le fameux chêne de Schwangi.

Mais si nous vous demandons de ratifier en bloc les différentes résolutions que nous venons d'énumérer, il en reste une qui, vu son importance, doit faire de votre part l'objet d'un vote spécial, c'est l'acceptation de la belle dotation que nous a faite M. le prof. Rübel d'un capital de Fr. 25,000 destiné à favoriser les études de géographie botanique suisse. Cette acceptation que vous voterez à l'unanimité, nous n'en doutons pas, avec l'expression de votre vive reconnaissance pour le généreux donateur, entraînera la création d'une nouvelle Commission dite *phytogéographique* (*Pflanzengeographische K.*) et comme vous la voterez aussi certainement, vous aurez à confirmer la composition de cette Commission que nous avons provisoirement arrêtée après entente avec M. Rübel.

Le rappel de ce précieux don nous amène à vous parler d'un autre que nous a fait dernièrement un aimable anonyme pour favoriser un travail que la commission géodésique jugerait utile d'entreprendre dans son grand champ d'observation, et plus spécialement dans celui du magnétisme terrestre. Nous

remercions ici et bien chaleureusement le généreux donateur, convaincus que notre commission géodésique trouvera un emploi excellent à la somme ainsi mise à sa disposition.

Observations au Glacier du Rhône

Vous vous souvenez que notre Société avait obtenu de la Confédération, il y a trois ans, une allocation de Fr. 10,000, en deux annuités, pour les travaux préparatoires à la publication des observations entreprises il y a plus de 40 ans au glacier du Rhône, par le Club alpin d'abord, puis continuées par notre Commission des glaciers. Ces travaux préparatoires à la publication avaient été confiés, pour la partie topographie et plans, au Bureau topographique fédéral et à son directeur, le colonel Held — pour la partie critique et rédactionnelle, à M. le prof. Mercanton. Ce dernier vient de nous informer qu'il a terminé son long et rude labeur et que le tout est prêt pour la publication. C'est une bonne nouvelle au moment de notre centenaire que celle de l'achèvement d'une œuvre presque cinquantenaire elle-même. Elle réjouira le président du C. A. S. qui est au milieu de nous aujourd'hui, au nombre de nos invités.

De l'étude des glaciers à Forel la transition est facile.

Monument Forel à Morges

Nos deux derniers rapports vous ont entretenus de l'initiative prise par notre Société, en commun avec la Société vaudoise des sciences naturelles, en vue de l'érection à Morges d'un monument à la mémoire de notre très regretté collègue F. A. Forel.

Le programme, que vous a adressé notre Comité annuel, pour notre réunion du Centenaire, vous a déjà appris que ce monument est achevé et sera inauguré le dernier jour de cette session au cours d'une promenade en bateau à vapeur sur le lac.

Nous espérons que vous trouverez comme nous que ce vénérable témoin de l'époque glaciaire déposé sur la rive du Léman objet de ses plus belles études, dira bien dans son noble langage ce que fut Forel comme glaciologiste et comme limnologue.

Comptes rendus scientifiques suisses

On sait qu'un premier projet de création de Comptes rendus scientifiques à publier par notre Société, présenté à la réunion de 1907, à Fribourg, par le regretté prof. Lang de Zurich et notre collègue, M. le prof. Schinz, n'avait pas abouti. Plus récemment le regretté prof. Kronecker, délégué du Conseil fédéral à notre Sénat, a attiré de nouveau en 1912 l'attention de ce corps sur les graves inconvénients qui résultent de l'extrême dissémination des publications scientifiques de notre pays dans les divers périodiques qui servent d'organes à nos sociétés cantonales, ce qui est dans la règle, mais surtout dans les Comptes rendus des Académies étrangères ou dans les périodiques scientifiques spéciaux publiés à l'étranger qui leur offrent une très large et très gracieuse hospitalité. En même temps et au nom du Sénat qui avait paru accueillir favorablement cette idée, le prof. Kronecker invitait le Comité central à reprendre l'étude de cette question.

Nous avons cru le moment venu de déférer à ce vœu et avons entrepris dans le cours de ce dernier exercice, un examen approfondi de cette difficile question. Les événements qui se déroulent autour de nous et qui ont élevé, momentanément du moins, des barrières entre nous et les grands pays voisins, nous ont fait sentir en effet plus fortement que par le passé le besoin d'une union plus étroite entre les milieux scientifiques de notre chère patrie et d'une plus grande indépendance de notre production scientifique suisse vis-à-vis de l'étranger. C'est cette pensée directrice qui nous a conduits dans l'étude sérieuse et consciencieuse que nous avons entreprise en dernier lieu de cette délicate question des Comptes rendus scientifiques suisses, dont la solution nous paraît particulièrement urgente dans les circonstances présentes.

Il est de fait qu'il est presque impossible actuellement de suivre la production scientifique suisse dans son ensemble, à cause de l'extraordinaire dissémination des publications auxquelles elle donne le jour, Mémoires, Bulletins et Comptes rendus des sociétés savantes, périodiques et journaux divers, dont le

nombre dépasse, d'après les dernières données statistiques, le chiffre de 150. Sauf à la Bibliothèque nationale, on n'en trouve nulle part en Suisse de collection complète. Quant aux travaux suisses publiés dans des recueils étrangers, où ils reçoivent une large hospitalité qui leur fait grand honneur, ils sont si nombreux et touchent à des domaines si variés qu'il est très difficile d'en établir la bibliographie exacte.

De l'examen qu'il a été invité à faire de la question, le Comité central a conclu tout d'abord qu'il ne fallait pas songer à substituer aux publications existantes qui insèrent des mémoires détaillés, un nouveau recueil entraînant leur suppression même partielle, mais au contraire faire paraître un bulletin périodique (*Comptes rendus scientifiques suisses*), donnant une vue d'ensemble sur la production scientifique suisse, soit au moyen de courtes notes originales ou de résumés de travaux inédits émanant des auteurs, soit au moyen d'une liste bibliographique complète de tous les travaux, ayant un caractère scientifique, publiés dans des recueils ou périodiques paraissant en Suisse. Bien loin donc de nuire à ces derniers, on augmenterait par là leur publicité en en donnant un sommaire général; aucune concurrence, mais entre-aide.

D'autre part, une création de ce genre fournirait aux savants suisses un moyen de faire connaître rapidement leurs travaux, tant dans leur propre pays qu'à l'étranger, au moyen des notes originales (de quelques pages chacune) dont il a déjà été question; celles-ci constitueraient un moyen de prendre date qui nous fait actuellement tout à fait défaut.

Ce nouveau recueil contribuerait certainement à établir entre savants suisses une unité morale qui leur manque, dans l'impossibilité où ils se trouvent de suivre jour par jour notre mouvement scientifique national.

Dans tous les pays qui nous environnent, même les plus petits, où plusieurs de ces organes existent, ce sont en général les Académies qui en assument la publication. En sa qualité de membre de l'Association internationale des Académies, qu'elle a acquise récemment, notre Société serait toute désignée pour assumer cette nouvelle tâche. Le Comité central estime qu'en

ce faisant elle rendrait un service signalé à notre pays dont elle augmenterait ainsi l'indépendance morale et l'union intellectuelle en face des nations voisines. On peut même ajouter que vis-à-vis des autres Académies elle se doit à elle-même de l'entreprendre.

Sur la question de principe, il ne semble donc pas qu'il puisse y avoir de discussion. Il n'en est pas de même sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour passer à l'exécution. Celle-ci comporte d'ailleurs des difficultés financières d'une certaine ampleur et qu'il importe de peser attentivement, avant de s'y engager.

Le Comité central a déjà fait l'étude complète d'un premier système sur lequel il ne s'est pas encore prononcé définitivement. Il a commencé l'étude d'une seconde solution plus simple à première vue que la première. Il espère qu'après avoir comparé ces divers systèmes, il sera en état de présenter un rapport sur la question au Sénat de notre Société. Celui-ci, après examen et discussion, statuera sur l'opportunité de soumettre à l'Assemblée générale un projet définitif. Toutefois le Comité central a cru bien faire de vous donner, dès aujourd'hui, quelques explications un peu détaillées sur ce projet, dont l'étude lui a été demandée par le Sénat, dont il sent toute la difficulté et qu'il ne veut aborder qu'avec la plus extrême prudence. Il ne négligera cependant rien pour le faire aboutir.

S'il vous l'expose aujourd'hui dans son rapport annuel, sans prétendre vous en apporter déjà la solution, c'est pour vous mettre dans la confiance de sa pensée et pour donner l'occasion à ceux de nos membres que cette question préoccupe de lui faire parvenir leurs observations. Il en sera particulièrement heureux et les en remercie d'avance.

Archives à la Stadtbibliothek à Berne

Ceux d'entre vous qui ont visité l'exposition nationale à Berne, l'an dernier, n'auront pas manqué de prêter une attention toute spéciale au compartiment dans lequel, répondant à l'appel que nous leur avons adressé, nos différentes Commissions ont accumulé tout ce qu'elles ont pu rassembler en fait

de documents de tous genres, publications, appareils, cartes, tableaux graphiques, etc., donnant une idée complète et exacte de l'activité déployée par elles dans les différentes branches de la science.

Ce nous est un devoir d'adresser des félicitations et des remerciements très sincères aux organisateurs de l'exposition particulière de la Société helvétique des Sciences naturelles qui se sont trouvés en présence d'une tâche très difficile et exigeant un grand dévouement.

Ce qui a beaucoup compliqué leur travail, c'est l'absence d'Archives complètes dans lesquelles se seraient trouvées réunies en un tout bien coordonné toutes les publications de notre Société depuis sa fondation et où ils n'auraient eu qu'à puiser au lieu d'avoir recours aux bibliothèques particulières. Cette seule considération a fait sentir au Comité central la nécessité de reprendre tout à nouveau le travail de coordination des soit-disant Archives, ou plutôt des collections de publications et de documents imparfaitement classées et d'ailleurs tout à fait incomplètes que nous possédons à la bibliothèque de la Ville de Berne et qui ne constituaient pas de véritables Archives.

Une autre raison nous poussait à doter notre Société d'une collection aussi complète que possible de pièces et de documents relatifs à son développement pendant le premier siècle de son existence, c'est qu'une partie des éléments essentiels qui pouvaient et devaient la constituer avait été péniblement rassemblés à l'exposition nationale et qu'il importait de ne pas les laisser se disperser de nouveau. Il fallait saisir l'occasion et nous exprimâmes alors à toutes nos Commissions le vœu qu'elles voulussent bien nous abandonner, pour enrichir nos Archives reconstituées, le matériel très riche qu'elles avaient préparé et réuni à Berne. Elles y consentirent toutes, sauf deux ou trois d'entre elles qui devaient garder par devers elles, pour leur propre documentation et pour la continuation de leur travail, tout ou partie des pièces qu'elles avaient exposées. Mais ces dernières iront toutes, successivement, prendre place dans nos Archives à mesure qu'elles ne seront plus utilisées.

Au moment de la clôture de l'Exposition, tout ce qui nous

était ainsi abandonné par nos Commissions fut transporté, par les soins de notre bibliothécaire à la Bibliothèque de la Ville de Berne dont l'Administration avait bien voulu, sur notre demande, se déclarer prête à donner l'hospitalité à ce nouvel et considérable apport à nos dépôts antérieurs dans ses locaux. Nous nous empressons de reconnaître l'amabilité et la complaisance que nous avons rencontrées auprès de cette administration pour les arrangements à prendre à propos de l'agrandissement et de la reconstitution de nos Archives. Nous aimerions pouvoir réunir celles-ci dans une salle ou au moins une portion de salle, séparée, bien délimitée où elles formeraient un tout à part. Malheureusement nous n'avons pu obtenir de suite pleine satisfaction sur ce dernier point. Pour le moment nous devons nous contenter d'une grande armoire qui nous sera exclusivement réservée et dans laquelle pourront prendre place les documents les plus précieux et les plus délicats et qui demandent à être le plus soigneusement conservés, manuscrits, correspondances, rapports, procès-verbaux, tout ce qui ne se prête pas au dépôt sur des rayons de livres. En revanche, nos grandes publications en volumes devront rester encore plus ou moins éparses dans différentes salles de la Stadtbibliothek, mais du moins bien classées, inventoriées et cataloguées, chaque volume portant une marque spéciale ou timbre qui le constitue propriété exclusive de la Société helvétique des sciences naturelles.

Cette collection, que tous nos efforts devront tendre à compléter pour le passé, devra être tenue constamment à jour dans l'avenir. Pour cela nous devons demander à nos Commissions de nous remettre tout le produit de leur activité scientifique et administrative, procès-verbaux hors d'usage, rapports, lettres, mémoires et autres pièces utiles à conserver comme documents historiques. Nous devons même, pour atteindre vraiment notre but leur en faire une obligation par l'introduction dans nos statuts de nouveaux articles fixant ces points.

Ce n'est pas tout, cette tenue à jour de nos Archives reconstituées, réclame les soins continus d'une personne compétente qui en accepte l'entière responsabilité. Nous avons obtenu pour ce travail le concours de M. le Dr Steck, notre bibliothécaire, chargé

de recevoir, d'entrer et de cataloguer pour le compte de la Stadtbibliothek tous les livres et publications que nous recevons en échange des nôtres et que nous lui remettons contre versement d'un subside qui constitue une des ressources financières les plus importantes de notre caisse centrale. M. Steck, qui a accepté de joindre à son titre de bibliothécaire celui d'*archiviste* de notre Société, nous a promis que son travail de classement et de catalogage de tout cet ensemble de documents serait terminé avant la fin de cette année. De telle sorte que l'œuvre de constitution ou plutôt de réorganisation de nos Archives serait ainsi parachevée au moment de l'entrée de notre Société dans le second siècle de son existence.

Révision des Règlements des Commissions

La réorganisation de nos Archives et leur tenue à jour entraînera, nous venons de le voir, une addition à nos statuts et une correspondante dans les règlements de nos différentes Commissions. A cette occasion et pour d'autres motifs encore, nous sommes arrivés à la conviction qu'une révision de nos statuts s'imposait, afin de mieux régler les rapports que nos diverses Commissions ont à entretenir avec le Comité central et les obligations qu'elles ont envers notre Société. Il ne s'agit pas là pour nous d'un acte d'autorité envers nos Commissions si dévouées à leur tâche, mais de mesures propres à la leur faciliter.

En réunissant la collection des statuts ou règlements de nos 18 Commissions, ceux du moins qui existent, car plusieurs d'entre elles n'en ont pas, nous avons en effet constaté qu'ils présentent entr'eux des divergeances fâcheuses, de nature à jeter une certaine confusion dans les rouages intérieurs de notre association. Ce travail d'unification s'impose. Toutes les Commissions qui ont déjà répondu à une circulaire que nous leur avons adressée à ce sujet se sont déclarées prêtes à se donner des règlements d'un type uniforme que nous leur avons soumis et dont une première partie, commune à tous, définit leurs obligations identiques envers la Société mère conformément à

nos statuts, l'autre partie énonçant les dispositions particulières à chacune d'elles.

Ces divers règlements, car le terme de statuts serait réservé à la Charte fondamentale de notre Société, devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ainsi que les modifications qui pourront y être apportées par la suite.

Cette réglementation uniforme facilitera singulièrement la besogne administrative et, pour cette seule raison déjà nous sommes assurés qu'elle aura votre approbation.

Parc national

Nous vous avons présenté dans notre rapport de l'année dernière un exposé historique complet de la création du Parc national et avons publié dans les *Actes* à la suite de ce rapport les différents contrats passés à ce sujet : 1° entre la Confédération et la commune de Zernez, 2° entre la Confédération, notre Société et la Ligue pour la protection de la Nature. Par la première de ces conventions la Confédération a pris entièrement à sa charge le prix de location du territoire du Parc au montant de fr. 18,200. Par la seconde, la Ligue s'engage vis-à-vis de la Confédération à supporter tous les frais d'entretien et d'exploitation du Parc, y compris ceux que pourront nécessiter les recherches scientifiques. Le rôle de notre Société est défini par l'art. 3 en ces termes : « *La Société helvétique des Sciences naturelles* se charge des observations scientifiques à faire dans le territoire réservé et de mettre ces observations à profit pour la science ». Vous voyez combien dans cette entreprise à trois la tâche qui nous est dévolue est honorable pour nous, et vous comprendrez avec quelle reconnaissance vis à vis de notre bienfaitrice la Confédération, nous l'avons assumée.

Le Comité central s'est aussitôt mis à l'œuvre pour mettre notre Société à même de suivre à ses nouveaux engagements. Il a nommé tout d'abord une commission provisoire chargée d'élaborer un programme général des travaux pour l'exécution duquel il désirait voir utiliser déjà, si les circonstances le permettaient, la campagne d'été 1915.

Il l'a composée avec l'idée que le Parc national doit profiter le plus largement possible aux études qui peuvent se faire dans tous les centres scientifiques suisses et ne doit pas être exclusivement réservé à quelques personnalités ou écoles, si qualifiées soient-elles.

Cette Commission provisoire de 12 membres a fait son œuvre et maintenant le Comité central vous propose de la constituer définitivement sous le titre de *Commission d'études scientifiques au Parc national (Kommission zur wissenschaftlichen Erforschung des National-Parks)*.

Si vous approuvez la création de cette nouvelle Commission à laquelle le Sénat a déjà donné son adhésion, vous aurez à en élire tout à l'heure les membres, suivant une liste qui vous sera soumise et qui est très sensiblement la même que celle de la Commission provisoire, avec une seule place à repourvoir par suite de démission.

Et maintenant, chers Collègues, nous ne voulons pas allonger ce rapport par lequel nous avons déjà abusé de votre patience et nous préférons rester avec vous sous l'impression de vive satisfaction que produit en nous l'achèvement de cette œuvre du Parc national, dont l'exploitation scientifique nous a été si libéralement confiée. Nous terminerons donc ce rapport comme nous l'avons commencé par l'expression de notre vive reconnaissance envers la Confédération.

Il ne nous reste qu'à exprimer les vœux les plus ardents pour la prospérité et l'avenir de la vénérable centenaire que nous fêtons aujourd'hui.
